

## Compte Rendu de Séance

Du 08/07/2020

L'an 2020, le 08 juillet à 20h00, Le Conseil Municipal de la Commune de Farges-En-Septaine dûment convoqué, s'est réuni en la salle des Conseils à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Alain JAUBERT. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux par mail le 03 juillet 2020. L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le 03 juillet 2020.

**Présents** : M. ALAIN JAUBERT, M. HERVE POLICARD, Mme MARTINE GOUDIN, M. PHILIPPE LAGARAINÉ, M. JACQUES POURNIN, Mme FRÉDÉRIQUE LHÉRON, Mme CÉCILE GILBERT, Mme SANDRINE COSSART, M. MICKAËL ALLÉGAERT, Mme CHARLOTTE GAUTIER, M. LUCIEN RELIEU, Mme LILIANE COQUIL, M. SÉBASTIEN DESVIGNES.

**Excusés** : Mme MARIELLE DREYFUS, M. NICOLAS LECOMTE

**Pouvoirs** : Mme MARIELLE DREYFUS *donne pouvoir* à MARTINE GOUDIN, M. NICOLAS LECOMTE *donne pouvoir* à M. HERVE POLICARD

**Secrétaire de séance** : CÉCILE GILBERT

### **Approbation du Compte-rendu du 03 juin 2020 :**

Après avoir demandé à l'assemblée si des remarques étaient à faire, le compte-rendu de la séance du 03 juin 2020 est approuvé.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

### **Délibération 2020-28 – Affectation du Résultat 2019 – Budget de la Boulangerie:**

Section d'Exploitation		Section d'Investissement	
RÉSULTATS 2019	6 286,58	RÉSULTATS 2019	-140,54
REPORT 2018 / 002	15 851,02	REPORT 2018 / 001	-5 825,86
Excédent d'Exploitation / 002	<b>22 137,60</b>	Déficit d'investissement / 001	<b>-5 966,40</b>
Résultat de la section d'Exploitation	22 137,60		
Résultat de la section d'investissement	-5 966,40		
<b>Solde d'Exécution – Résultat 2019</b>	<b>16 171,20</b>		

Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats de la manière suivante : Affecte l'excédent d'exploitation pour **16 171,20€** en recettes de fonctionnement au compte **002**, et **5 966,40€** au compte **1068** en recette d'investissement.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Approbation à l'unanimité

**Délibération 2020-29 – Affectation du Résultat 2019 – Budget de la Commune :**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
RÉSULTATS 2019	60 381,52	RÉSULTATS 2019	-204 161,55
REPORT 2018 / 002	45 196,96	REPORT 2018 / 001	174 895,77
Excédent de fonctionnement / 002	<b>105 578,48</b>	Déficit d'investissement / 001	<b>-29 265,78</b>
Résultat de la section de Fonctionnement	105 578,48		
Résultat de la section d'investissement	-29 265,78		
RAR En Dépenses	18 207,00		
RAR En Recettes	79 862,06		
Excédent des RAR	<b>61 655,06</b>		
Couverture du besoin de financement de la Section Investissement (1068)	<b>0€</b>		

Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats de la manière suivante :  
Affecte l'excédent de fonctionnement pour **105 578,48€** en recettes de fonctionnement au compte **002**.

Affecte le déficit d'investissement de **29 265,78€** en dépenses d'investissement au compte **001**.

**Délibération 2020-30 – Vote des Taux, État 1259 :**

Monsieur Le Maire, ALAIN JAUBERT, propose de ne pas augmenter les taux des taxes locales et de les fixer pour l'exercice 2020, comme suit :

- Taxe sur le Foncier Bâti : 11,82%
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 22,98%

Le produit fiscal attendu pour 2020 sera de 79 239€

Il est à noter que le produit prévisionnel de la Taxe d'habitation est de 52 092€.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal vote ces taux à l'unanimité.

**Délibération 2020-22 – Article 6232 – Fêtes et Cérémonies – Fixation des caractéristiques des dépenses à mandater :**

Selon les directives de la Trésorerie, il convient de fixer les caractéristiques des dépenses à mandater à l'article budgétaire : 6232 « Fêtes et Cérémonies ».

Monsieur Le Maire, ALAIN JAUBERT précise les dépenses qui seront imputées sur ce compte :

- Cérémonie des vœux du Maire,
- Toutes cérémonies officielles et d'inaugurations sur la commune,
- Vin d'honneur de Réunion publique, conseil municipal, accueil d'un élu, Gerbe du 08 mai et 11 novembre et pour le départ à la retraite d'un agent,
- Feu d'artifice de la fête nationale,
- Musiciens lors de manifestations publiques et autres frais liés à leurs prestations,
- Repas et cadeaux aux Aînés,
- Fleurs, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers évènements (mariages, pacs, baptêmes républicain, décès).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter les dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » dans la limite des crédits inscrits au budget.

Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Approbation à l'unanimité

**Délibération 2020-27 – Création d'un Poste à 13/35<sup>ème</sup> d'adjoint Technique Territorial – Fonction agent d'entretien des bâtiments publics :**

Conformément à l'article 34 de la Loi n° 84-53 du 26/01/1984, modifiée par la Loi n° 20125-347 du 12 mars 2012 – art. 44, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement de services.

**La délibération portant sur la création d'un emploi permanent, doit préciser :**

- \* Le Cadre d'emploi dont l'emploi relève,
- \* Le Grade correspondant à l'emploi créé,
- \* Pour un emploi permanent à temps non-complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (.../35<sup>ème</sup>).

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent d'adjoint technique territorial pour exercer la fonction d'agent d'entretien des bâtiments publics,

**Le conseil municipal décide :**

- \* La création d'un emploi à temps non-complet de 13 heures hebdomadaires, soit 13/35<sup>ème</sup>,
- \* La rémunération et le déroulement de carrière correspondront au cadre d'emplois concerné,
- \* L'agent affecté à cet emploi sera chargé de l'entretien des bâtiments publics communaux (Mairie, Bibliothèque, Agence Postale Communale, salle Mille Club, salle Préfa, local technique)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**Décide :**

De créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps non-complet à 13/35<sup>ème</sup> d'un agent d'entretien, au Grade d'adjoint technique territorial, régi par les dispositions du décret n° 2016-596 du 12/05/2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la fonction publique territoriale, de Cadre d'emploi de catégorie C.

Monsieur le Maire ALAIN JAUBERT est chargé de recruter l'agent qui sera affecté à ce poste.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Approbation à l'unanimité

La présente délibération prendra effet à compter du 09 juillet 2020.

**Délibération 2020-26 – Création de la Commission Recrutement :**

Vu le renouvellement du Conseil Municipal (article L. 2122-22 du CGCT) qui prévoit la possibilité pour les conseils municipaux de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations.

Elles sont constituées pour la durée du mandat municipal mais peuvent être créées pour une durée limitée pour l'examen d'une question particulière.

Leur rôle se limite à l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au conseil municipal. Ces commissions municipales sont des commissions d'étude.

Le Maire propose la création de la Commission Recrutement, afin de procéder au recrutement d'un agent pour les postes d'Adjoint Technique Territorial aux fonctions d'agent d'entretien et d'Adjoint Administratif à l'Agence Postale Communal et soutien au secrétariat de mairie.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Approbation à l'unanimité

**Délibération 2020-23– Élection du Délégué des Elus au CNAS pour le mandat 2020 – 2026 :**

Vu l'installation du nouveau conseil municipal en date du 25 mai 2020,

Vu la note du CNAS invitant à la désignation des délégué des Elus au CNAS (Centre National d'Actions Sociales) pour ce nouveau mandat (2020-2026),

Considérant qu'il convient de désigner un délégué pour le Collège des Élus de la commune,

Après proposition par le Maire de Mme MARTINE GOUDIN, Maire-Adjointe, .

Le conseil désigne :

- Madame MARTINE GOUDIN, déléguée pour le Collège des Élus de la commune.
- Pascal BAUDRAND, Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> Classe, délégué pour le Collège des Agents de la commune.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Approbation à l'unanimité

**Délibération 2020-24 – Désignation de deux référents territoriaux Ambroisie :**

Vu l'article R.138-8 du Code de la Santé Publique, décrivant le rôle des référents territoriaux ambroisie, comme étant en particulier de repérer la présence des ambrosies, de participer à leur surveillance et d'informer les personnes concernées des mesures de lutte pouvant être appliquées sur leurs terrains Il convient de désigner des référents territoriaux Ambroisie pour la commune de Farges-en-Septaine. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne, Mme CÉCILE GILBERT et Mme LILIANE COQUIL, référentes territoriaux ambroisie pour la commune.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Approbation à l'unanimité

**Délibération 2020-25 – CCID – Commission Communale Impôts Directs – Présentation d’une liste de contribuables :**

Conformément à l’article 1650-1 du Code Général des Impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée :

- Du Maire ou d’un Adjoint délégué, président de la commission,
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat de conseiller municipal.

La désignation des commissaires doit être effectuées par le directeur départemental/régional des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l’installation de l’organe délibérant de la commune.

Elle est réalisée à partir d’une liste de contribuables, en nombre double proposée sur une délibération du conseil municipal, soit de 24 personnes pour une commune de moins de 2 000 habitants.

Le Maire, ALAIN JAUBERT, présente la sélection des 24 personnes en les nommant et en désignant s’ils se présentent comme titulaires ou suppléants.

La liste est jointe à cette délibération.

<p><b>RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE LA                  COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS                  (CCID)</b></p>
---

COMMISSAIRES TITULAIRES		COMMISSAIRES SUPPLÉANTS	
Nom - Prénom - Adresse	Profession	Nom - Prénom - Adresse	Profession
CAUET Patrick 33 rue des Lilas	Retraité	ALLÉGAERT Raymonde Rue des Colombes 18390 NOHANT-EN-GOÛT	Sans profession
CHABOT Noël 27 rue du Château d’eau	Retraité	DELABARRE Hélène Le Pont d’Avord	Retraitée
CHAPRON Gérard 14 rue des Acacias	Retraité	CODAN Franceline 2 rue des Épinettes	Agent d’entretien
GUILLAUMIN Gérard 5 clos des Marais	Retraité	COSSART Sandrine 1 rue des Marais	Assistante Maternelle
GOUGNOT Alain 6 Rue du Merisier	Retraité	DE CHOULOT Paul Le Domaine Neuf	Agriculteur
KUNTZ François 18 rue des Marais	Retraité	LAPOUMEROULIE Martial 5 imp. des Épinettes	Technicien des services vétérinaires
LAINÉ Pierre Grand Azillon 18800 VILLEQUIERS	Agriculteur	DREYFUS Marielle 9 Route du vieux Moulin	Esthéticienne
LAGARAINÉ Solange 15 Rue des Rosiers	Retraitée	GIDOUX Hubert La petite Gravelle	Retraité
LEDUC Yves 29 rue des Épinettes	Retraité	LEBOEUF Nélise 42 Rue des Épinettes	Retraitée
MONANGE Jean-Louis Clos de la Caille	Retraité	MARTINAT Richard 4 rue des Marais	Retraité

RELIEU Lucien 25 Ter rue de la Caille	Retraité	ROUET Régis 15 Rue des Lilas	Technicien
SPIGA Jacques 28 rue des Pannes	Retraité	THIBAUT Sébastien 11 rue des Pannes	Conducteur

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Approbation à l'unanimité

**Informations diverses :**

Monsieur le Maire, Alain JAUBERT informe qu'un Arrêté de Numérotage (Arrêté du Maire 19/2020) a été pris suite aux travaux d'installation de la fibre optique, qui nécessite que les habitants soient pourvus d'un numéro et d'un nom de rue.

La fibre ne pourrait être raccordée aux habitations, sans cela.

À noter que les frais de remplacement de plaques numérotées sont à la charge de la commune. Les propriétaires peuvent toutefois être autorisés à procéder à l'apposition, à leurs frais et sous contrôle des services communaux, d'une plaque personnalisée.

Monsieur le Maire précise que la réunion publique organisée le 07 juillet 2020 à la Salle Mille Clubs a recueilli un franc succès auprès des Fargeoises et des Fargeois.

Le Maire fait savoir qu'une Régie de Recette sera créée pour gérer la location de la salle Mille clubs.

Le Maire rappelle le rôle de chaque commission :

Les réunions de commissions sont organisées et pilotées par les adjoints en charge de chacune d'elles. Le thème et/ou l'ordre du jour de ces réunions est discuté et débattu pendant ces réunions. Les projets ainsi que les frais éventuels afférents seront présentés pour vote au conseil municipal.

**Martine GOUDIN**

**- Commission Communication :**

- \* Un travail de mise à jour est en cours de réalisation sur le Site internet de la commune.
- \* Afin de transmettre les informations ponctuelles aux administrés, la commission projette la mise en place d'un panneau numérique.
- \* Un nouveau flyer a été distribué.

**- Commission Action Sociale :**

- \* La convention avec Avord pour la Banque alimentaire est en cours d'étude. Début 2020 une famille de la commune bénéficiait de l'aide alimentaire,
- \* Bilan fait que les différentes choses à faire sur le plan action-sociale : un conseil de sages est envisagé, deux personnes seront invitées à venir exposer,
- \* La commission propose de présenter les condoléances aux familles endeuillées, au nom du conseil municipal,
- \* Une concertation devrait avoir lieu avec la CDC La Septaine pour le pôle Séniors,
- \* Le répertoire d'adresses utiles est en cours de réactualisation au sein de la CDC,
- \* L'étude de la prime COVID pour les agents de la commune va avoir lieu,
- \* Désir de transmission des informations aux personnes fragiles et/ou isolées de la commune vers les institutions compétentes,
- \* Etude de convention afin de recruter des jeunes pour occuper des emplois saisonniers pendant les congés.

République Française  
Département du CHER  
**Commune de FARGES-EN-SEPTAINE**

Philippe LAGARAINÉ :

- Commission Animations :

- \* Demande de subvention en cours, pour les associations ; discussion sur la somme qui sera allouées, notamment pour l'association de foot (750€ demandés), l'amicale des sapeurs-pompiers (250€ demandés) et coopérative scolaire (500€),
- \* Utilisation de la Salle Mille Club par les associations : conditions en cours de discussion, et mise en place d'une convention ou règlement.

- Commission Espaces verts :

- \* Devis en attente de réception pour étude de la taille de la haie à la Salle Mille Club
- \* Devis en attente pour projet d'aménagement autour du lavoir.

Hervé POLICARD et Philippe LAGARAINÉ :

- Commission Bâtiments :

- \* Discussion concernant l'entretien du chauffage de l'église, en cours.

- Commission Voierie :

- \* Devis en attente de réception afin d'étudier la réfection des route de Villabon et de Brécy

Informations des déléguées du SITS – Charlotte GAUTIER et Sandrine COSSART :

Présentation du Bureau :

- \* Présidente : Sophie GOGUÉ,
- \* Vice-Présidente : Charlotte GAUTIER,
- \* La Carte de bus est gratuite et valable 5 ans ; seule l'inscription est payante (25€ par enfant, jusqu'à 2 enfants, puis 50€ maximum par famille de 3 enfants et plus)
- \* En cas de perte de la carte : 10€ pour la refaire,
- \* En cas de dysfonctionnement de la carte de bus : elle est refaite gratuitement,
- \* nouveau n° de téléphone pour les questions sur le transport scolaire : 06 71 58 94 26,
- \* Pour les étudiants, post-bac et apprentis : demande de dérogation à compléter,
- \* L'inscription pour la carte de bus est obligatoire à partir du 10 juillet 2020, sauf pour les demandes de dérogations et nouveaux arrivants,
- \* Les abris bus et marquages au sol sont à la charge de la commune.

Information des déléguées représentants de la commune au conseil d'école - Charlotte GAUTIER et Sandrine COSSART :

- \* 101 élèves prévus pour la rentrée prochaine à l'école primaire de Farges-en-Septaine (il manque 6 élèves pour équilibrer les classes),
- \* l'entretien du Bâtiment, les Atsem, sont à la charge de la CDC La Septaine.

Annnonce faite pour les prochaines réunions :

- \* Vendredi 10 juillet 2020 à 18h pour l'élection des grands électeurs en vue de l'élection sénatoriale du mois de septembre,
- \* 15 juillet 2020 à 20h00 : Réunion de la commission Budget en vue du vote des budgets 2020,

République Française  
Département du CHER  
**Commune de FARGES-EN-SEPTAINE**

\* 24 juillet 2020 à 20h00 : Réunion du Conseil Municipal – Ordre du Jour : Vote du Budget communal  
et de la Boulangerie 2020

Fin de séance à 23h30.

Fait, le 22/07/2020

**La Secrétaire,**  
CÉCILE GILBERT



**Le Maire,**  
ALAIN JAUBERT

  
